

Procedure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	2015/2979(RSP)	Procédure terminée
Résolution sur le vingtième anniversaire de l'accord de paix de Dayton		
Sujet 6.10.05 Maintien de la paix, missions humanitaires, gestion des crises		
Zone géographique Bosnie-Herzégovine		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Événements clés			
16/12/2015	Débat en plénière		
17/12/2015	Résultat du vote au parlement		
17/12/2015	Décision du Parlement	T8-0471/2015	Résumé
17/12/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2015/2979(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 132-p2
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B8-1350/2015	15/12/2015	EP	
Proposition de résolution		B8-1362/2015	15/12/2015	EP	
Proposition de résolution		B8-1363/2015	15/12/2015	EP	
Proposition de résolution		B8-1364/2015	15/12/2015	EP	
Proposition de résolution		B8-1396/2015	15/12/2015	EP	
Proposition de résolution		B8-1397/2015	15/12/2015	EP	
Proposition de résolution		B8-1398/2015	15/12/2015	EP	
Proposition de résolution		B8-1401/2015	15/12/2015	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B8-1362/2015	15/12/2015		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0471/2015	17/12/2015	EP	Résumé

Résolution sur le vingtième anniversaire de l'accord de paix de Dayton

Le Parlement européen a adopté par 525 voix pour, 42 contre et 39 abstentions, une résolution sur le vingtième anniversaire de l'accord de paix de Dayton.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, GUE/NGL, Verts/ALE et EFDD.

Saluant la mémoire des victimes de la guerre en Bosnie-Herzégovine, le Parlement a rappelé que l'accord de paix de Dayton, signé le 14 décembre 1995 à Paris, a mis fin à la guerre la plus sanglante que l'Europe ait connue depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale mais qu'il n'a pas permis de créer un État fonctionnel et autonome.

Le Parlement a invité les autorités de Bosnie-Herzégovine à profiter de l'occasion du vingtième anniversaire de l'accord de paix de Dayton comme une incitation à faire avancer les réformes nécessaires - en particulier au vu de la future demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union. Les priorités devraient être :

- de répondre aux besoins socioéconomiques des citoyens ;
- de mettre en place un mécanisme de coordination efficace concernant les affaires de l'Union;
- de poursuivre les réformes constitutionnelles et politiques et la démocratisation du système politique, qui permettront de déboucher sur une véritable égalité et sur une représentation démocratique des trois peuples constitutifs et de tous les citoyens du pays.

Le Parlement s'est félicité des résultats obtenus en ce qui concerne le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leur propre pays, la reconstruction et la restitution des biens, conformément aux dispositions de l'annexe VII de l'accord de Dayton. Il a insisté sur la nécessité :

- d'une mise en œuvre complète de l'annexe afin de garantir un retour durable et des solutions équitables, globales et durables aux personnes déplacées dans leur propre pays, aux réfugiés et aux autres personnes touchées par la guerre;
- du retour durable des Croates, des Bosniaques et d'autres dans la Republika Srpska;
- de réaliser des progrès en vue d'améliorer l'intégration socio-économique des personnes retournées dans leur lieu d'origine;
- de mieux coordonner les efforts à tous les niveaux et d'accorder une plus grande attention aux personnes déplacées les plus vulnérables, notamment les Roms et les femmes victimes de violence.

Les députés ont réaffirmé l'attachement de l'Union à la perspective européenne et à la poursuite du processus d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine et de tous les pays des Balkans occidentaux.